

famille pour le donner à la nation : la nation vit et règne à l'école, l'école incorpore l'enfant à la nation, l'associe à sa vie, en fait un membre de la nation, pensant, sentant, vivant comme la nation. Aussi on pourrait anéantir l'armée, mais on n'abolira jamais l'école, parce que l'école, c'est la nation même, la nation dans son principe générateur, dans la semence dont elle procède. C'est pourquoi l'Etat multiplie les écoles, les dote richement, les entoure d'honneurs et de faveurs. Les peuples catholiques, spécialement les Canadiens-français, sont parcimonieux et mesquins pour voter et administrer le budget des écoles ; nous, au contraire, nous prodiguons l'or pour l'établissement et l'entretien de nos écoles."

Les Etats-Unis revendiquent la gloire d'avoir multiplié les écoles, nous ne blâmons pas leur zèle. Ils sont fiers de faire de grandes dépenses pour leurs écoles, nous souhaitons que les fruits correspondent aux frais. Mais ils s'applaudissent d'avoir établi des écoles *nationales* ou *publiques* : que sont ces écoles au point de vue religieux ? Elles sont *neutres*, c'est-à-dire étrangères à la religion établie par Dieu sur la terre : elles sont *neutres*, c'est-à-dire elles ne sont pas *chrétiennes*. Le Sauveur du monde a dit : "Laissez venir à moi les petits enfants"; les Etats-Unis ne laissent point l'enfance aller au divin Maître. "Si quelqu'un, a-t-il ajouté, scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'il fût jeté au fond de la mer avec une meule de moulin au cou"; les Etats-Unis scandalisent les petits en les soumettant à un régime scolaire qui tue en eux la vie sur-naturelle, les Etats-Unis encourent la malédiction divine.

L'Etat peut être étranger à la religion *par nécessité* ; mais l'école doit toujours être *religieuse*. Il peut arriver que des hommes de croyances diverses soient forcés de se réunir en une seule nation ; mais il ne peut être nécessaire de réunir les enfants de croyances diverses dans une même école. L'école complète et supplée la famille : la famille a l'obligation d'être religieuse, de même l'école.

Si la famille se tient en dehors de la religion, elle est coupable d'apostasie ; si l'école est étrangère à la religion, elle encourt la même flétrissure.

C'est pourquoi l'école neutre est universellement réprouvée par l'Eglise, comme contraire aux droits de la vérité, aux droits de Jésus-Christ. L'Eglise tolère qu'en certaines circonstances, les parents chrétiens envoient leurs enfants à une école neutre ; mais elle réprouve absolument le régime des écoles neutres : elle en déplore toujours l'établissement ; loin de les bénir, elle élève contre elles ses protestations les plus énergiques.